



Limite separative entre deux terrains

Par **K0407**, le **12/03/2019** à **23:40**

Bonjour

Pouvez-vous me dire à quelle distance de la borne dois je implanter ma clôture ? Pour être sûre de ne pas être en conflit avec mon voisin.

Merci

Par **Visiteur**, le **13/03/2019** à **00:10**

Bonjour

La limite étant au milieu de la borne donc vous devez vous entendre avec le voisin pour mettre un grillage mitoyen ou votre grillage reste privatif et la borne doit rester apparente vous le mettez légèrement en retrait contre la borne de votre côté.

Par **K0407**, le **13/03/2019** à **00:20**

Merci beaucoup de votre réactivité.

En fait j'ai déjà une clôture mitoyenne mais je voudrais implanter une nouvelle clôture de couleur grise à mes frais mais mon voisin n'est pas d'accord c'est pour cela que je souhaite une clôture privative pour ne pas avoir de souci.

Donc si je comprends bien je dois implanter ma clôture juste à côté de la borne en fait la borne constitue la limite séparative de nos terrains c'est à dire qu'elle nous appartient à tous les deux.

Par **Visiteur**, le **13/03/2019** à **00:26**

Je crois que c'est clair.

Votre clôture personnelle doit être chez vous.